

4ème RONDE DE LA BURLE

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Présentation

Le TEAM LA BURLE organise une balade historique le dimanche 28 Avril 2019.

Cette balade est ouverte à tous les particuliers ayant une voiture ancienne dont le modèle a été régulièrement commercialisé avant le 31 décembre 1998. L'organisateur se réserve le droit d'accepter des véhicules exceptionnels plus récents.

Le bulletin d'inscription et le présent règlement sont à télécharger sur :

<http://teamlaburle.e-monsite.com/>

Date limite d'inscription: samedi 13 avril 2019, nombre de participants limités à 50 voitures. Les partenaires qui feront la balade seront dans un classement séparé.

Bulletin et règlement signés à renvoyer par courrier à l'adresse voir bas de page.

ARTICLE 2 : Tarifs

Engagement du véhicule 75€ avec 2 personnes à bord tout compris, si repas supplémentaires 25€.

Ce prix comprend le déjeuner du matin, le repas du midi, le livre de route et une collation à l'arrivée à Le Cros de Géorand ainsi qu'une plaque souvenir.

ARTICLE 3 :

La manifestation se déroule en 2 étapes.

Le matin 104 km et l'après-midi 90 km.

ARTICLE 4:

L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter strictement le code de la route.

Le TEAM LA BURLE décline toute responsabilité relative aux incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir lors de cette balade. Chacun est seul responsable de son véhicule, les éventuels frais de dépannage n'incombe pas à l'organisateur mais à l'équipage, toutefois l'entraide et la convivialité seront prioritaires. Les participants s'engagent à observer les règles de prudence et de courtoisie envers les riverains, les autres participants et les organisateurs.

Tout comportement inadapté sera sanctionné par l'exclusion immédiate.

En cas de problème technique ou abandon, merci de contacter l'équipe d'organisation.

N° de tel: Franck: 0614683164 - Olivier: 0680887034 - Alain: 0607138413

ARTICLE 5 :

Accueil des équipages à partir de 7h30 sur la Place de la mairie à PONT D'UCEL avec petit déj, 8h30 briefing sur déroulement de la ronde. Départ à 9h, 1ere étape pour 104 kilomètres environ suivi d'une pause déjeuner à l'auberge de Peyre, puis 2eme étape avec arrivée au Cros de Géorand à 16h après 90 km environ.

Cette ronde **n'est pas une course de vitesse**, mais une randonnée touristique de navigation avec des C.P.(contrôle de passage) classique (s'arrêter pour faire tamponner sa feuille ou secret) ou lettre sur panneau à relever.

Un quizz sera donné au départ, libre à vous de le compléter.

Un classement sera effectué avec l'addition du quizz + les C.P + lettres sur panneaux relevés.

Le départ se fera toutes les minutes et dans l'ordre des numéros.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toute reproduction et diffusion de photographies de leur véhicule et/ou de l'équipage prises au cours de la manifestation, à la condition que celle-ci se cantonne à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

Fait à :

Le:

Signature : précédée de la mention Lu et Approuvé

Merci de bien vouloir **compléter et signer ce règlement, accompagné du bulletin d'engagement et du paiement**; et de renvoyer le tout **avant le samedi 13 avril 2019 à**:

TEAM LA BURLE

23A Route de dugradus

07200 UCEL

Tél:0614683164

Toute inscription incomplète ne sera pas retenue, aucune inscription ne sera enregistrée le jour de la balade c'est-à-dire le 28/04/2019. **Les 50 premières inscriptions complètes seront validées.**

(Le paiement par chèque est à établir à l'ordre de: TEAM LA BURLE)